

FORMATION DES OBLIGATIONS DECLARATIVES DE L'ENTREPOSITAIRE AGREE

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNEE DE FORMATION

SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. INTRODUCTION A LA TICPE ET A LA TVA DOUANIERE
- F. TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA DGDDI VERS LA DGFIP
- G. INTRODUCTION A LA TICPE ET A LA TVA

II. LES PRINCIPAUX STATUTS DOUANIERS ET LEURS OBLIGATIONS

- A. ENTREPOSITAIRE AGREE (EA)
- B. DESTINATAIRE ENREGISTRE (DE)

III. LA CONSTITUTION DU STATUT D'EA

- A. LA SOUMISSION CAUTIONNEE PRODUITS ENERGETIQUES
- B. TELESERVICE TRIGO
- C. TELEPAIEMENT SEPA
- D. PROCURATIONS DOUANIERES

IV. OBLIGATIONS DECLARATIVES AFFERENTES AUX STATUTS DOUANIERS

- E. DECLARATION STR4 – DGEC
- F. DECLARATION MDMR - DGEC
- G. DECLARATION SAGESS
- H. DECLARATION A2PF

V. SORTIE DES PRODUITS DE L'EFS

- A. TICPE REGIONALISEE
- B. TVA DOUANIERE

VI. DECLARATION DES MISES A LA CONSOMMATION

VII. DURABILITE ET SYSTEME NATIONAL (SN)

VIII. TAXE INCITATIVE RELATIVE A L'UTILISATION D'ENERGIES RENEUVELABLES DANS LES TRANSPORTS (TIRUERT)

- A. GENERALITES ET FAIT GENERATEUR
- B. LES TROIS TYPES DE CERTIFICATS
- C. LE CERTIFICAT D'INCORPORATION
- D. LE CERTIFICAT D'ACQUISITION
- E. LE CERTIFICAT DE TENEUR
- F. VISA DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS PAR LA DOUANE
- G. DECLARATION ANNUELLE

IX. GESTION DES DECHETS DE PRODUITS ENERGETIQUES

X. DECLARATION DE REPRISE SUR STOCKS

XI. CONSERVATION ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS DOUANIERS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée aux obligations déclaratives de l'entrepositaire agréé

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques
Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeuner d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :
LIEU : NANTES (44) ou visioconférence
Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT
(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :
Individuelle : 1500€/1 journée
Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).
Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNEES :

4 Boulevard Allard

44100 NANTES

Tel : 06 19 05 49 42

formation@sadpe.fr

NIVEAU DE FORMATION : Débutant

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation